



CONCOURS D'ENTREE AU CENTRE DE FORMATION JUDICIAIRE (MAGISTRATURE ET GREFFE) 2019

A. Section magistrature :

1. Concours direct (Nombre 10) :

Sont recrutés par voie de concours direct les candidats de nationalité sénégalaise titulaires d'une maîtrise ès-sciences juridiques ou d'un diplôme admis en équivalence, remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique. La limite d'âge est fixée à quarante (40) ans au plus au premier janvier de l'année du concours.

Pièces à fournir :

Fiche de renseignements (téléchargeable sur le site cfj.sn et disponible au CFJ),

1. Demande manuscrite adressée au Directeur général du CFJ sous couvert du Ministre de la Justice,
2. Photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité,
3. Certificat de nationalité sénégalaise,
4. Extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois,
5. Certificat de visite et de contre visite médicale de moins de trois mois,
6. Photocopie certifiée conforme du diplôme,
7. Frais d'inscription **10.200F** payable au niveau des agences de la SGBS sur les comptes mentionnés sur la fiche de renseignements.

2. Concours professionnel (Nombre 02):

Sont recrutés par voie de concours professionnel les agents de l'Etat âgés de cinquante-trois (53) ans au plus au premier janvier de l'année du concours, titulaires d'une maîtrise, d'un master ès-sciences juridiques ou d'un diplôme admis en équivalence et totalisant cinq années de services effectifs dans une hiérarchie au moins égale à B ;

Pièces à fournir :

1. Fiche de renseignements (téléchargeable sur le site cfj.sn et disponible au CFJ),
2. une demande manuscrite adressée au Directeur général du Centre sous couvert du Ministre de la Justice accompagnée du curriculum vitae du candidat,
3. photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité,

photocopie certifiée conforme du diplôme,

4. certificat administratif attestant le grade et l'ancienneté dans la Fonction publique signé par le ministre dont relève le candidat,
5. Frais d'inscription **15.200F** payable au niveau des agences de la SGBS sur les comptes mentionnés sur la fiche de renseignements.

B. Sous- section greffe

1. Concours direct (Nombre 20):

Sont recrutés par voie de concours direct les candidats de nationalité sénégalaise âgés de trente-trois (33) ans au plus au premier janvier de l'année du concours et titulaires de la licence ou d'un diplôme admis en équivalence, remplissant les conditions générales d'accès à la Fonction publique.

Pièces à fournir :

1. Fiche de renseignements (téléchargeable sur le site cfj.sn et disponible au CFJ),
2. Demande manuscrite, adressée au Directeur général du CFJ sous couvert du Ministre de la Justice,
3. Photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité,
4. Certificat de nationalité sénégalaise,
5. Extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois,
6. Certificat de visite et de contre visite médicale de moins de trois mois,
7. Photocopie certifiée conforme du diplôme,
8. Frais d'inscription **5.200F** payable au niveau des agences de la SGBS sur les comptes mentionnés sur la fiche de renseignements,

2. Concours professionnel (Nombre 05):

Sont recrutés par voie de concours professionnel les agents de l'Etat âgés de cinquante-trois (53) ans au plus au premier janvier de l'année du concours, totalisant au moins cinq (05) années de services effectifs dans les hiérarchies B ou C.

Pièces à fournir :

1. Fiche de renseignements (téléchargeable sur le site cfj.sn et disponible au CFJ),
2. Demande manuscrite adressée au Directeur général du CFJ sous couvert du Ministre de la Justice accompagnée du curriculum vitae du candidat,
3. Photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité,
4. Certificat administratif attestant le grade et l'ancienneté dans la Fonction publique,
5. Frais d'inscription **10.200F** payable au niveau des agences de la SGBS sur les comptes mentionnés sur la fiche de renseignements.

Les concours d'entrée auront lieu à Dakar selon le calendrier ci-dessous:

Section Magistrature

Inscription: du 18 novembre au 20 décembre 2019

Epreuves d'admissibilité: le dimanche 02 février 2020

Epreuves d'admission définitive: à partir du lundi 11 mars 2020

Sous-section Greffe

Inscription : du 18 novembre au 20 décembre 2019

Epreuves d'admissibilité : le dimanche 09 février 2020

Epreuves d'admission définitive : à partir du lundi 18 mars 2020

Les candidats ne peuvent subir plus de trois fois le même concours.